

Pour la micro-réalisation

Chapelet et 

**Des chaises
et des livres
pour les jeunes**

Le centre de jeunes saint Vincent Mekelle, dirigé par un prêtre Lazariste, se trouve dans la ville de Mekelle, à 775 km d'Addis-Abeba, au nord de l'Éthiopie. Depuis 10 ans, ce centre rend beaucoup de services aux jeunes du quartier, notamment un service de bibliothèque, enseignement moral, tutorat, football, volley-ball, ping-pong, théâtre, etc. Chaque jour, plus de 150 jeunes y passent pour lire, étudier, jouer ou pour faire du théâtre. Comme ils sont nombreux à utiliser la bibliothèque, il manque des chaises et aussi des livres. Nous pouvons les aider à s'équiper. D'avance, Merci pour eux !



D.R.

verser les dons à

Service des missions
"œuvre du Bx Perboyre"
93 rue de Sèvres
75006 PARIS
mention : Éthiopie
Abba (père) Desalegne Wolde Kidan
C.C.P. PARIS 285.88 E

Veillez m'adresser un reçu fiscal. Il me permettra de déduire de mes impôts 66 % du montant de mon don.



AMM

L'ASSOCIATION DE LA MÉDAILLE MIRACULEUSE LE MESSAGE DE LA RUE DU BAC

En mai 2010, nous avons reçu l'heureuse nouvelle que les Statuts Généraux, révisés lors de la Rencontre Internationale de l'A.M.M. en novembre 2009, avaient été approuvés par le Saint-Siège.

Nous avons un cheminement reconnu par l'Église ; il doit nous guider dans les prochaines années.

La vie de l'A.M.M. se développe en fonction de ces règles. Dans notre réflexion, nous allons essayer de découvrir ce que sont les Statuts et dans quelle mesure les nôtres obéissent au charisme propre à l'Association.

L'A.M.M. est née du souhait de la Sainte Vierge. Elle le transmet à sainte Catherine Labouré :

«La Sainte Vierge veut de vous une mission.

De plus, vous en serez le fondateur et le directeur.

C'est une Confrérie d'Enfants de Marie à laquelle la Sainte Vierge accordera beaucoup de grâces.

Des indulgences vous seront accordées, les Enfants en jouiront de grandes [...].

Il se fera beaucoup de fêtes.» (n° 638)

Toute Association doit être régie par des Statuts. La Sainte Vierge n'a pas demandé un apostolat «individuel» mais en Association, en groupe.

Selon le souhait de Marie, cette Association aura les caractéristiques d'une «confrérie», c'est-à-dire d'«une rencontre de frères et de sœurs» qui, dans le sens ecclésial du terme, ne peut-être

LES STATUTS GÉNÉRAUX DE L'A.M.M.

construite que sur l'«amour» ou la «communion» fraternelle. L'indulgence ou le pardon font partie de la vie de l'Association.

De plus, selon l'expression de Marie, les membres de cette Association se sentent «fils et filles de Marie». Pour bien comprendre cette expression, il faudrait faire appel à l'évangile selon saint Jean, chapitre 19, 26-27 :

«...voyant sa mère et, se tenant près d'elle, le disciple qu'il aimait, il dit à sa mère : «Femme, voici ton Fils», «Voici ta mère».

Dans la mesure où nous sommes «disciples bien-aimés de Jésus», nous nous sentons accueillis par Elle, notre Mère.

L'Association est tellement chère à Marie qu'Elle-même nous obtient des «grâces» en abondance. La «grâce» est la vie divine. La dynamique propre à l'A.M.M. consiste à vivre intensément le don de Dieu, qui est l'Esprit, dans nos cœurs.

Tout cela nous porte à être «heureux» dans la «fête». La vie de l'A.M.M. est joie dans la communion pour rendre Jésus présent, par l'intermédiaire de Marie, dans la grande fête de la foi et de la rencontre.

Nous pourrions dire que ce sont là les «Statuts» que Marie nous a donnés par l'intermédiaire de sainte Catherine et du père Aladel.

Il n'y a pas de doute sur ce qui est le plus important dans l'Association et ce qui doit l'amener à y arriver avec un véritable enthousiasme, traduction des Statuts de Marie dans le monde et l'Église d'aujourd'hui. ■

Approuvée en 1909 par le pape Pie X, l'Association de la Médaille Miraculeuse, liée à la manifestation de Marie Immaculée à Catherine Labouré, en 1830, propose à ses membres de vivre en Église, avec Marie, pour l'Évangile.

LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION ONT À CŒUR DE :

- faire connaître le message de l'amour de Dieu,
- prier la Vierge Immaculée, les uns pour les autres,
- participer à la vie de l'Église, là où ils se trouvent,
- aider par la prière et le soutien financier, Séminaristes - Missions - Pauvres.

LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION ET LEURS FAMILLES (vivants et défunts) REÇOIVENT :

- les bienfaits spirituels des messes célébrées à la Chapelle des apparitions (rue du Bac),
- sont recommandés aux célébrations mariales en ce même lieu (spécialement les mardis de chaque semaine),
- les associés peuvent également vivre des journées de recollection spirituelle et d'amitié près de chez eux, à la demande,
- peuvent organiser dans leur paroisse, école, lieu de vie, des micro-réalisations pour ceux qui ont faim (action spécifique de tous les membres des branches de la famille vincentienne).